

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**PERSONNEL -
Modification du tableau
des effectifs.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Afin de faire face à l'évolution des besoins de services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (23 heures hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (6 heures hebdomadaires)
- 1 poste de technicien territorial
- 1 poste d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission prévention de la récidive.

Placé sous l'autorité de la Direction Générale des Services, sa mission principale est d'assurer la prise en charge et l'insertion/réinsertion des majeurs sous main de justice dans le cadre de la lutte contre la récidive (mise en place de soins, insertion professionnelle, accès au logement...).

Il devra effectuer le relais d'informations entre les services pénitentiaires d'insertion et de probation et les services techniques de l'Agglomération et, ainsi, affecter les probationnaires devant effectuer un Travail d'Intérêt Général (TIG) sur les postes ouverts au sein de l'Agglomération du Saint-Quentinois et de ses communes membres.

Les missions principales concourant à la réalisation de ces objectifs consisteraient, notamment, à :

- prospecter afin de trouver les partenaires susceptibles d'apporter une contribution aux projets des personnes suivies,
- préparer avec les acteurs sociaux locaux, à la demande du condamné, la continuité d'accompagnement social à l'issue du suivi judiciaire afin de l'aider à se stabiliser et éviter ainsi la récidive,
- assurer des entretiens hebdomadaires avec les probationnaires et ce, dans un but de suivi de l'évaluation de sa situation.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra être titulaire d'une formation supérieure, au minimum de niveau licence, dans le domaine social, le droit ou la psychologie.

Il devra également maîtriser la réglementation relative à l'organisation et au fonctionnement de l'administration pénitentiaire, à l'exécution des peines, du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que posséder une fine connaissance du tissu associatif et des partenaires institutionnels.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 434 et 810 (grille d'attaché territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché territorial.

Par ailleurs, suite à l'avis émis par le comité technique du 17 septembre dernier, les postes figurant en annexe de la présente délibération sont supprimés.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47133-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

ANNEXE

Suite aux avis émis par les commissions administratives paritaires du 5 juin 2019, il convient de supprimer les postes précédemment occupés par les agents ayant bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne :

- 5 postes d'adjoint administratif
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 7 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 23 heures hebdomadaires
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'attaché
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste de garde champêtre chef
- 4 postes de rédacteur